



Paris, le 22 juillet 2015

Madame BRAUN LEMAIRE
Secrétariat Général des MEF
Directrice des ressources humaines
Présidente du CNAS
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Madame,

Lors du dernier CNAS, les fédérations syndicales ont dénoncé les suppressions d'emplois répétées dans le réseau de l'Action Sociale.

En effet, ces suppressions engendrent de fortes dégradations des conditions de vie au travail des personnels oeuvrant pour l'action sociale.

De surcroît, l'action sociale ne se trouve plus en capacité de répondre aux besoins de l'ensemble des agents.

Nous tenons à vous rappeler que lors des discussions sur la réorganisation des réseaux d'action sociale, le Secrétariat Général s'était engagé sur une doctrine d'emploi du délégué départemental d'action sociale et du correspondant chorus.

Notamment lors de la réécriture des fiches techniques concernant la doctrine d'emploi du délégué il a été spécifié « le délégué travaillera en liaison étroite et en collaboration avec le correspondant régional chorus, l'activité du délégué étant pilotée par le bureau DRH 3C... l'assistant de délégation étant, quant à lui, sous l'autorité hiérarchique du délégué ».

Les fédérations ont, à maintes reprises, dénoncé le non respect de ces fiches techniques.

Or, nous constatons, alors que nous nous étions fortement exprimés sur ces manquements aux fiches techniques que s'instaure, dans certains endroits, un lien hiérarchique entre le correspondant chorus et le délégué mais également entre le correspondant chorus et les assistants de délégation.

Cette situation est inacceptable dans la mesure où elle revient à mettre en place, insidieusement, des « supra » délégués régionaux par le biais des correspondants chorus.

Or les fédérations avaient demandé qu'un réseau chorus soit créé indépendamment des structures d'action sociale, le réseau chorus ayant essentiellement une approche comptable qui était d'ailleurs antérieurement réalisée par la DGFIP.

Nous avons été entendus sur ce point, même si certains délégués pouvaient cumuler les fonctions de délégué et de correspondant chorus.

Aujourd'hui tout est remis en cause.

C'est pourquoi, face à une telle situation, nous exigeons une application des fiches techniques dans le strict respect de ce qui avait été convenu avec les organisations syndicales.

Les fédérations syndicales entendent sauvegarder une véritable action sociale de qualité et de proximité dans nos ministères en confortant nos délégations départementales dans toutes leurs missions et leurs prérogatives et avec les moyens humains nécessaires.

Veillez agréer nos respectueuses salutations.

Solidaires Finances
Benoite MAHIEU

CGT finances
Christine LÉVEILLÉ

FO Finances
Françoise PHÉLIX